

ORLIM INVESTISSEMENTS

Lotissement « La Brossardière »

A CHANTEAU

L'aménageur s'engage à exécuter, dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant aux documents graphiques, pour assurer la viabilisation des parcelles, à partir de la date de notification qui lui sera faite.

Documents de référence :

- PA08b : Plan des travaux voirie – espaces verts
- PA08c : Plan des travaux assainissement
- PA08d : Plan des travaux tranchées techniques
- PA08e : Profil en travers type
- PA08f : Profil en long

PREAMBULE

Le fonctionnement de la voirie et des réseaux est lié à l'aménagement de la parcelle VALLOGIS, situé dans la continuité de la chaussée au Nord-Ouest du projet jusqu'à la rue du Moulin.

I - VOIRIE :

Les travaux de voirie comprennent :

- La construction d'une voie principale en double sens d'une largeur de 4.50 mètres, débutant route de la Chapelle et aboutissant sur la parcelle Vallogis où cette chaussée de 4.50 mètres continue jusqu'à la rue du Vieux Moulin. Ces voies sont monopentes et d'une largeur de 4.50 mètres. Elles sont constituées d'un géotextile, d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=40cm), d'une couche de roulement provisoire en béton bitumineux mince (BBMa) noirs 0/10 (e=4cm) et d'une couche de roulement définitive en béton bitumineux mince (BBMa) noirs 0/10 (e=3cm)
- La pose de bordures et de caniveaux en béton.
- Les trottoirs seront constitués d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=25cm) et d'un sable de Vignat.
- Les entrées charretières seront constituées de GNT calcaire 0/31.5 (e=0,25m) et d'un revêtement en enrobés noirs 0/6.3 (e=0,04m).
- Les parkings longitudinaux ont une largeur de 2.50 mètres et une longueur de 5.50m. Ils sont constitués d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=40cm) et d'une couche de roulement en béton bitumineux semi-grenu noirs 0/10 (e=5cm).

Ces travaux seront réalisés conformément aux documents graphiques, la nature et l'épaisseur des matériaux mis en oeuvre sont précisées sur le plan de voirie et le profil en travers.

II - ASSAINISSEMENT :

1) Eaux Usées :

Réalisation d'un collecteur gravitaire séparatif raccordé à un poste de refoulement situé au Nord-Ouest, au droit du dernier lot. Il reprend les eaux usées des différents lots. Le réseau gravitaire principal sera en PVC de diamètre Ø 200mm.

Le poste de refoulement permettra l'évacuation des eaux usées vers le collecteur existant rue du Moulin.

Les eaux usées des lots et des habitations seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'un regard de branchement installé en limite de parcelle sur domaine privé. Il est constitué d'une canalisation Ø 125mm en PVC et un regard de branchement de diamètre 400mm.

2) Eaux Pluviales :

Réalisation d'un collecteur gravitaire séparatif reprenant les eaux pluviales de la voirie et des parcelles. Le réseau gravitaire sera en tuyau béton de diamètre 500mm et 400mm et PVC de diamètre 315mm, et d'un bassin tampon enterré constitué de blocs rigides hydrocurables de type D-raintank.

Ce collecteur d'eaux pluviales sera raccordé au réseau d'eau pluviale passant sur la parcelle d'un diamètre de 800mm au Nord Ouest.

Le bassin enterré aura une capacité de stockage de 200m³ dans la mesure où le débit de fuite est de 20l/s. Avant raccordement sur le réseau existant, un régulateur de débit à vortex est installé.

Les eaux pluviales des lots et des habitations seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'un regard de branchement installé en limite de parcelle sur domaine privé. Il est constitué d'une canalisation Ø 160mm en PVC et un regard de branchement de diamètre 400mm.

Les eaux pluviales de la voirie seront reprises par une grille avaloir raccordée par un Ø315mm PVC sur le réseau principal.

III - EAU POTABLE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Pose en tranchée technique d'une conduite en PVC 16 bars Ø110mm raccordée à la conduite existante route de la Chapelle (au droit du lotissement dit de « La Pointe »).

Les branchements particuliers seront réalisés en polyéthylène haute densité (PEHD) Ø 25mm qui disposeront chacun d'un robinet quart de tour sous bouche à clé.

Un citerneau incongelable sera installé à l'extérieur de chaque terrain.

Défense contre l'incendie

La défense contre l'incendie est assurée par la pose d'un poteau d'incendie dans le lotissement.

IV - ELECTRICITE :

Pose en tranchée technique d'un câble d'alimentation basse tension, raccordé au réseau existant.

En cas de besoin pour cette opération ou des extensions suivant les directives ERDF, un transformateur pourra être implanté dans les espaces verts.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives d'ERDF.

V - ECLAIRAGE PUBLIC :

Pose en tranchée technique du câble d'alimentation, raccordé à une armoire de commande projetée.

Candélabres cylindroconique en acier galvanisé avec sublimation bois (h=4m) avec lanterne type Decostreet de chez THORN EUROPHANE équipée de lampe 70W SHP, électronique bi-puissance.

VI - TELEPHONE :

Pose de fourreaux P.V.C. en tranchée technique raccordés au réseau existant.

Construction de chambres de tirage.

Pose des regards de branchements 30x30x30 en propriété privée.

Ces travaux seront réalisés en accord avec France Télécom.

VII - GAZ :

Pose en tranchée technique d'un polyéthylène raccordé au réseau existant.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives de GRDF.

VIII – ESPACES VERTS :

Les espaces verts seront plantés par des arbustes et des arbres de hautes tiges, d'essences indigènes.